

Ministère de la Santé
Division des médicaments et des appareils et accessoires fonctionnels

Avis de l'administrateur en chef : Modifications apportées à la réglementation des prix de référence des médicaments de marque

Le 23 avril 2020

Avis aux fabricants de médicaments

Cet avis a pour objet de fournir une mise à jour sur les modifications réglementaires apportées en vertu de la *Loi sur le régime de médicaments de l'Ontario* concernant les prix de référence des médicaments de marque, lesquelles sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2020. Les modifications réglementaires peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://www.ontario.ca/laws/regulation/r20123>.

Les fabricants doivent prendre connaissance de ce qui suit :

Aucun changement n'a été apporté aux processus de soumission de produits médicamenteux de sources multiples et de confirmation des prix inscrits sur le formulaire pour tous les produits médicamenteux novateurs pour lesquels est présentée une demande de financement en vertu du Formulaire des médicaments de l'Ontario (PMO). Les fabricants doivent suivre le même processus établi. Les fabricants doivent continuer d'envoyer leur demande à l'Alliance pancanadienne pharmaceutique pour une confirmation des prix et soumettre au ministère, comme d'habitude, le formulaire d'évaluation des prix d'entrée sur le marché. Le ministère examinera les produits médicamenteux en tenant compte des modifications réglementaires ci-dessus.

Si vous croyez qu'un de vos produits médicamenteux existants de sources multiples peut être admissible à une demande de financement à la suite des modifications réglementaires, vous pouvez demander un examen en fournissant

une présentation complète au ministère en suivant le même processus que celui pour les produits médicamenteux novateurs de sources multiples.

Les demandes de renseignements généraux concernant les présentations de médicaments, le processus d'examen et l'inscription des produits peuvent également être envoyées à l'adresse suivante : PCPA-Generics-ON@ontario.ca.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.